

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE**

RAPPORTEUR(S) : M. HENRI PONS

**DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
29 Juin 2018**

OBJET : Centre de secours "Carcassonne", à Aix-en-Provence : convention avec la commune d'Aix-en-Provence pour le diagnostic d'archéologie préventive.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 29 Juin 2018 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- d'approuver le projet de convention et ses annexes, à passer avec la commune d'Aix-en-Provence pour la réalisation du diagnostic d'archéologie préventive, dans le cadre du projet de construction du centre de secours « Carcassonne » à Aix-en-Provence,
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer cette convention.

A l'unanimité

ADOPTE
**Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée